



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 12 juin 2014 — N° 16

Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 45.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire de l'entreprise Léo LeBlanc et fils.

M. LeBel (Rimouski) fait une déclaration afin de rendre hommage au journaliste Laurent Leblond.

M. H. Plante (Maskinongé) fait une déclaration afin de souligner le Festival de la truite mouchetée.

M. Lamontagne (Johnson) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Anne-Marie Doyon.

M. Fortin (Sherbrooke) fait une déclaration afin de féliciter le comité organisateur de l'édition 2014 du Tournoi de golf Jean Perrault au profit d'Excellence Sportive Sherbrooke.

12 juin 2014

M. Dufour (René-Lévesque) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Isola Boucher.

M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys) fait une déclaration afin de féliciter le Club de gymnastique artistique Jeune Aire de LaSalle.

Mme D'Amours (Mirabel) fait une déclaration afin de féliciter l'entreprise Labonté de la pomme, récipiendaire depuis quatre ans des Grands Prix du tourisme québécois.

M. D'Amour (Rivière-du-Loup-Témiscouata) fait une déclaration afin de souligner le 5^e Congrès mondial acadien.

M. Villeneuve (Berthier) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Émilien Arsenault, véritable ambassadeur du Québec.

À 9 h 57, M. Ouimet, premier vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 19.

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

La leader de l'opposition officielle demande au président de sursoir à la présentation du projet de loi n° 3 en raison d'un avis de violation de droit ou de privilège qu'elle a transmis plus tôt.

M. le président informe l'Assemblée nationale qu'il a bien reçu, dans les délais prescrits, une demande d'intervention sur une violation de droit ou de privilège de la part de la leader de l'opposition officielle. Dans son avis, la leader de l'opposition officielle allègue que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire aurait commis un outrage au Parlement en rendant public le contenu du projet de loi n° 3, Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal, avant sa présentation à l'Assemblée.

M. le président rend ensuite sa décision concernant l'impact d'un tel avis sur la possibilité de présenter le projet de loi.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Ce sont les membres de l'Assemblée qui décident s'ils désirent se saisir ou non du projet de loi. Peu importe la décision de la présidence sur la recevabilité d'une question de privilège, cela ne peut empêcher l'Assemblée d'étudier un projet de loi et d'en apprécier le contenu.

M. le président indique qu'il entendra les représentations des leaders sur cette question de privilège à 15 heures.

M. Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 3 Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

12 juin 2014

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 11 en annexe)

Pour : **85** Contre : **24** Abstention : **3**

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 3.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Fournier, leader du gouvernement, ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne et ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques, Mme Maltais, leader de l'opposition officielle, et M. Bonnardel, leader du deuxième groupe d'opposition, proposent que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 7 Loi entérinant l'entente relative au fonctionnement de l'Assemblée nationale et des commissions parlementaires, aux fonctions parlementaires ainsi qu'aux aspects budgétaires pour la durée de la 41^e législature

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 7.

Dépôts de documents

M. Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, dépose :

Le rapport annuel 2013-2014 de la Régie de l'énergie.

(Dépôt n° 141-20140612)

M. le président dépose :

Le calendrier de l'étude des crédits budgétaires 2014-2015;

(Dépôt n° 142-20140612)

12 juin 2014

Le rapport d'activité 2013-2014 du Commissaire au lobbying du Québec;
(Dépôt n° 143-20140612)

Le rapport d'activité 2013-2014 de l'Assemblée nationale du Québec;
(Dépôt n° 144-20140612)

Les fiches synthèses des activités de relations interparlementaires et internationales des sections et délégations de l'Assemblée nationale, pour l'année 2013-2014;
(Dépôt n° 145-20140612)

Le calendrier des travaux de l'Assemblée, pour l'année 2014-2015.
(Dépôt n° 146-20140612)

Interventions portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel

M. le président informe l'Assemblée qu'il a reçu, dans les délais prescrits, une demande d'intervention sur une violation de droit ou de privilège de la part de la députée de Sainte-Marie–Saint-Jacques.

Dans son avis, Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) mentionne que durant la séance du 10 juin 2014 elle a été interpellée par le député de Jean-Lesage qui se serait adressé à elle sur un ton menaçant en posant un geste d'intimidation à son endroit. Ce geste serait en lien avec une déclaration de la députée.

M. le président prend la question en délibéré.

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

12 juin 2014

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Couillard, premier ministre, conjointement avec M. Bédard, chef de l'opposition officielle, M. Legault, chef du deuxième groupe d'opposition, et M. Khadir (Mercier), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le départ à la retraite de MM. Rhéal Séguin et Kevin Dougherty après une carrière journalistique importante et une présence remarquée à la Tribune de la presse.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

M. Villeneuve (Berthier), conjointement avec Mme D'Amours (Mirabel) et M. Khadir (Mercier), présente une motion pour qu'une entente soit conclue entre le gouvernement fédéral et les producteurs laitiers et fromagers du Québec sur l'arrivage des fromages fins européens; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Lemay (Masson), conjointement avec M. Kelley, ministre responsable des Affaires autochtones, M. Leclair (Beauharnois) et Mme Massé (Sainte-Marie-Saint-Jacques), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée nationale des autochtones, qui se tiendra samedi le 21 juin 2014;

QU'elle profite de cette occasion pour rappeler la grande contribution des peuples autochtones à notre société.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

12 juin 2014

Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), conjointement avec M. Drainville (Marie-Victorin) et M. Gaudreault (Jonquière), présente une motion proposant que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement étudie l'ensemble du projet d'Oléoduc Énergie Est et le port pétrolier de Cacouna; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre le débat sur le discours du budget;
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 5, Loi modifiant la Loi limitant les activités pétrolières et gazières et d'autres dispositions législatives.

M. Ouimet, premier vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de la culture et de l'éducation se réunira en séance de travail afin d'informer les membres sur les activités et le fonctionnement de la Commission et de procéder à l'organisation de ses travaux.
-

12 juin 2014

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 22 du Règlement, M. Coiteux, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes et président du Conseil du trésor, propose que le projet de loi n° 4, Loi modifiant la Loi autorisant la conclusion de conventions collectives d'une durée supérieure à trois ans dans les secteurs public et parapublic, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 4 est adopté.

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 11 juin 2014, sur la motion de Mme Charbonneau, ministre de la Famille, proposant que le principe du projet de loi n° 2, Loi modifiant la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée à la majorité des voix, Mme Lavallée (Repentigny) ayant fait valoir sa dissidence.

En conséquence, le principe du projet de loi n° 2 est adopté.

M. Fournier, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 2 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des relations avec les citoyens.

La motion est adoptée.

À 12 h 31, à la demande de M. Fournier, leader du gouvernement, et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 21 du Règlement, M. Ouimet, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

12 juin 2014

Les travaux reprennent à 15 heures.

M. le président entend les représentations des leaders parlementaires concernant la question de privilège transmise par la leader de l'opposition officielle.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Maltais, leader de l'opposition officielle, dépose :

Une lettre, en date du 12 juin 2014, qu'elle a adressée à M. Jacques Chagnon, président de l'Assemblée nationale, concernant une violation de droit ou de privilège visant le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, dans le cadre de la présentation du projet de loi n° 3, Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal.

(Dépôt n° 147-20140612)

M. le président prend la question en délibéré.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 22 du Règlement, M. Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, propose que le projet de loi n° 1, Loi concernant l'inspecteur général de la Ville de Montréal, soit adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **12** en annexe)

Pour : **106** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, le projet de loi n° 1 est adopté.

Projets de loi conjoints

Adoption du principe

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 185, 236 et 237 du Règlement, M. Fournier, leader du gouvernement, ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne et ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques, Mme Maltais, leader de l'opposition officielle, et M. Bonnardel, leader du deuxième groupe d'opposition, proposent que le principe du projet de loi n° 7, Loi entérinant l'entente relative au fonctionnement de l'Assemblée nationale et des commissions parlementaires, aux fonctions parlementaires ainsi qu'aux aspects budgétaires pour la durée de la 41^e législature, soit maintenant adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 7 est adopté.

M. Fournier, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 7 soit renvoyé pour étude détaillée à la commission plénière.

La motion est adoptée.

M. Fournier, leader du gouvernement, propose que l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier en détail le projet de loi n° 7, Loi entérinant l'entente relative au fonctionnement de l'Assemblée nationale et des commissions parlementaires, aux fonctions parlementaires ainsi qu'aux aspects budgétaires pour la durée de la 41^e législature.

La motion est adoptée.

Étude en commission plénière

Le projet de loi n° 7 est étudié en commission plénière, puis il est rapporté.

Le rapport est adopté.

12 juin 2014

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 22 et 230 du Règlement, M. Fournier, leader du gouvernement, ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne et ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques, Mme Maltais, leader de l'opposition officielle, et M. Bonnardel, leader du deuxième groupe d'opposition, proposent que le projet de loi n° 7, Loi entérinant l'entente relative au fonctionnement de l'Assemblée nationale et des commissions parlementaires, aux fonctions parlementaires ainsi qu'aux aspects budgétaires pour la durée de la 41^e législature, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 7 est adopté.

M. Fournier, leader du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au vendredi 13 juin 2014, à 9 h 45.

La motion est adoptée.

À 16 h 47, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au vendredi 13 juin 2014, à 9 h 45.

Le Président

JACQUES CHAGNON

12 juin 2014

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, proposant que l'Assemblée soit saisie du projet de loi n° 3 :

(Vote n° 11)

POUR - 85

Arcand (PLQ)	D'Amour (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Auger (PLQ)	D'Amours (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Roy (CAQ)
Barrette (PLQ)	Daoust (PLQ)	Legault (CAQ)	(Montarville)
Bernier (PLQ)	David (PLQ)	Leitão (PLQ)	Roy (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	(Outremont)	Lemay (CAQ)	(Arthabaska)
Blais (PLQ)	de Santis (PLQ)	Lessard (PLQ)	Samson (CAQ)
(Saint-Henri-Sainte-Anne)	Deltell (CAQ)	Martel (CAQ)	Simard (PLQ)
Blais (PLQ)	Dubé (CAQ)	Matte (PLQ)	(Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
(Charlesbourg)	Dutil (PLQ)	Ménard (PLQ)	Simard (PLQ)
Blanchette (PLQ)	Fortin (PLQ)	Merlini (PLQ)	(Dubuc)
Bolduc (PLQ)	(Pontiac)	Montpetit (PLQ)	Sklavounos (PLQ)
(Jean-Talon)	Fortin (PLQ)	Moreau (PLQ)	Soucy (CAQ)
Bolduc (PLQ)	(Sherbrooke)	Morin (PLQ)	Spénard (CAQ)
(Mégantic)	Fournier (PLQ)	Nichols (PLQ)	St-Denis (PLQ)
Boucher (PLQ)	Giguère (PLQ)	Ouellette (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Boulet (PLQ)	Girard (PLQ)	Ouimet (PLQ)	Surprenant (CAQ)
Bourgeois (PLQ)	Habel (PLQ)	(Fabre)	Tanguay (PLQ)
Caire (CAQ)	Hamad (PLQ)	Paradis (PLQ)	Thériault (PLQ)
Carrière (PLQ)	Hardy (PLQ)	Picard (CAQ)	Vallée (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Heurtel (PLQ)	Plante (PLQ)	Vallières (PLQ)
Charette (CAQ)	Huot (PLQ)	Poëti (PLQ)	Vien (PLQ)
Charlebois (PLQ)	Iracà (PLQ)	Polo (PLQ)	Weil (PLQ)
Chevarie (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Reid (PLQ)	
Coiteux (PLQ)	Kelley (PLQ)	Roberge (CAQ)	
Couillard (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Rotiroti (PLQ)	

CONTRE - 24

Bédard (PQ)	Lamarre (PQ)	Marceau (PQ)	Traversy (PQ)
Bergeron (PQ)	LeBel (PQ)	Ouellet (PQ)	Turcotte (PQ)
Bérubé (PQ)	Leclair (PQ)	Poirier (PQ)	Villeneuve (PQ)
Drainville (PQ)	Léger (PQ)	Richard (PQ)	Zakaïb (PQ)
Dufour (PQ)	Lelièvre (PQ)	Roy (PQ)	
Hivon (PQ)	Lisée (PQ)	(Bonaventure)	
Kotto (PQ)	Maltais (PQ)	Therrien (PQ)	

ABSTENTIONS - 3

Cousineau (PQ)	Massé (IND)
Khadir (IND)	

12 juin 2014

Sur la motion de M. Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, proposant l'adoption du projet de loi n° 1 :

(Vote n° 12)

POUR - 106

Arcand (PLQ)	David (PLQ)	Lavallée (CAQ)	Polo (PLQ)
Auger (PLQ)	(Outremont)	LeBel (PQ)	Reid (PLQ)
Barrette (PLQ)	de Santis (PLQ)	Leclair (PQ)	Richard (PQ)
Bédard (PQ)	Deltell (CAQ)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bernier (PLQ)	Drainville (PQ)	Léger (PQ)	Rousselle (PLQ)
Bérubé (PQ)	Dubé (CAQ)	Leitão (PLQ)	Roy (CAQ)
Blais (PLQ)	Dufour (PQ)	Lelièvre (PQ)	(Montarville)
(Charlesbourg)	Dutil (PLQ)	Lemay (CAQ)	Roy (PQ)
Blais (PLQ)	Fortin (PLQ)	Lessard (PLQ)	(Bonaventure)
(Saint-Henri-Sainte-Anne)	(Pontiac)	Lisée (PQ)	Roy (CAQ)
Blanchette (PLQ)	Fortin (PLQ)	Maltais (PQ)	(Arthabaska)
Bolduc (PLQ)	(Sherbrooke)	Marceau (PQ)	Samson (CAQ)
(Jean-Talon)	Fournier (PLQ)	Martel (CAQ)	Simard (PLQ)
Bolduc (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Massé (IND)	(Dubuc)
(Mégantic)	(Jonquière)	Matte (PLQ)	Simard (PLQ)
Boucher (PLQ)	Giguère (PLQ)	Ménard (PLQ)	(Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
Boulet (PLQ)	Girard (PLQ)	Merlini (PLQ)	Sklavounos (PLQ)
Bourgeois (PLQ)	Habel (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Soucy (CAQ)
Caire (CAQ)	Hamad (PLQ)	Moreau (PLQ)	Spénard (CAQ)
Carrière (PLQ)	Hardy (PLQ)	Morin (PLQ)	St-Denis (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Heurtel (PLQ)	Nichols (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Charette (CAQ)	Huot (PLQ)	Ouellet (PQ)	Surprenant (CAQ)
Charlebois (PLQ)	Iracà (PLQ)	Ouellette (PLQ)	Therrien (PQ)
Chevarie (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Ouimet (PLQ)	Traversy (PQ)
Coiteux (PLQ)	Kelley (PLQ)	(Fabre)	Turcotte (PQ)
Couillard (PLQ)	Khadir (IND)	Paradis (PLQ)	Vallée (PLQ)
Cousineau (PQ)	Kotto (PQ)	Picard (CAQ)	Vallières (PLQ)
D'Amour (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Plante (PLQ)	Villeneuve (PQ)
D'Amours (CAQ)	Lamarre (PQ)	Poëti (PLQ)	Weil (PLQ)
Daoust (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Poirier (PQ)	Zakaïb (PQ)